

Avis de l'administrateur en chef : modifications apportées aux lignes directrices de l'Ontario concernant la présentation et l'évaluation des médicaments

- À compter du 1^{er} juillet 2019, le ministère n'exigera plus des fabricants de médicaments qu'ils fournissent un exemplaire papier complet de leur présentation.
- La Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels acceptera une version électronique de la demande pour toutes les présentations de produits (y compris et sans s'y limiter, les présentations de médicaments obtenus auprès d'un fournisseur exclusif, les présentations de médicaments de sources multiples, les présentations de chambres de retenue valvée, les présentations d'agents réactifs pour diabétiques et les présentations de produits nutritionnels).

La Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels s'emploie à améliorer les gains d'efficacité et à réduire le fardeau pour les fabricants que représentent les exigences relatives à la présentation de médicaments.

La politique actualisée sera également disponible sur le [site web](#) (en anglais seulement) du ministère dès le 1^{er} juillet 2019.